

Séminaire sur la programmation conjointe, 8 novembre 2012
Intervention de V. Grimaud, Commission européenne
Lignes de force thématiques de la programmation

1. Problématique

Le lien entre programmation conjointe et priorités thématiques se trouve principalement dans la question de la division du travail – un de ses deux éléments clés, tel que défini dans le cadre de politique des conclusions du Conseil pour le Forum de Busan.

La division du travail est un agenda exigeant qui offre des gains d'efficacité de l'aide importants, notamment en termes de coûts de transaction pour les pays partenaires, comme quantifiés dans l'étude commanditée par la Commission européenne en 2011. A cet égard, le Code de conduite sur la division du travail adopté par le Conseil en 2007 reste largement d'actualité.

Les priorités thématiques de l'UE et de ses Etats membres doivent s'inscrire dans cette division du travail, et également s'articuler avec :

- l'appropriation par les pays partenaires. La programmation conjointe doit permettre un dialogue approfondi ;
- la nécessité pour chaque donateur de concentrer son aide sur un nombre limité de secteurs pour en accroître l'impact.

2. Thèmes prioritaires

Il n'en demeure pas moins que certains thèmes sont aujourd'hui prioritaires. Pour l'UE, le paradigme actuel est défini par l'Agenda pour le changement. Deux piliers y sont affirmés : une croissance inclusive et durable au service du développement humain, et les droits de l'homme, la démocratie et autres aspects clés de la bonne gouvernance;

L'accent sur la croissance, en particulier les secteurs de l'agriculture/sécurité alimentaire et de l'énergie durables, en liaison notamment avec. L'aide liée au commerce, de même que les actions pour l'environnement des entreprises et l'intégration régionale, demeurent des axes forts de l'aide européenne.

Il s'agit d'une croissance :

- inclusive : la santé, l'éducation et une action renforcée pour la protection sociale, comme démontré par la récente Communication de la Commission sont des secteurs majeurs, en lien notamment avec la réalisation des OMDs. La cible de 20% des dépenses pour l'inclusion sociale et le développement humain est réaffirmée ;

- et durable : la cible de 20% pour lutter contre le changement climatique démontre l'importance croissante de ce thème.

La bonne gouvernance apparaît plus que jamais comme une condition clé de l'aide européenne, notamment à travers la reformulation de la politique en matière d'appui budgétaire. Elle est également un secteur d'intervention, à travers toute une série de domaines : soutien aux élections, liberté des médias, égalité homme-femmes, gestion du secteur, public, politique et administration fiscales, lutte contre la corruption, appui à la société civile et aux collectivités locales, gestion des ressources naturelles, secteur de la sécurité,...

Ces priorités devront se traduire dans les différents instruments de programmation, géographiques ou thématiques. Le futur programme sur les biens publics mondiaux proposé par la Commission sera d'intérêt particulier.

Ceci a des implications considérables sur l'allocation et l'expertise requise pour le personnel en charge de l'aide. Une collaboration étroite devra être poursuivie entre les institutions européennes et les administrations et opérateurs nationaux pour mobiliser toutes les expertises.